La situation entre Israël et Palestine

« <u>Guerre à Gaza</u> : Israël a "plus ou moins" accepté une trêve, la balle "dans le camp du Hamas", selon Washington

Un cessez-le-feu de six semaines serait sur la table, à condition que <u>le Hamas</u> libère des otages "vulnérables", selon un responsable américain. Les Etats-Unis espèrent toujours un accord avant le <u>début du ramadan</u>.

"Il y a eu des progrès significatifs ces dernières semaines, mais comme toujours, il n'y a pas d'accord tant que tout n'est pas décidé", a ajouté [...] ce haut responsable, qui a requis l'anonymat. "Les Israéliens ont accepté en principe les éléments de l'accord", a-t-il insisté ».

Nouvel Obs, le 3 mars 2024

« De son côté, un haut responsable du Hamas a déclaré ce dimanche 3 mars à l'AFP qu'une trêve dans la bande de Gaza était possible "d'ici 24-48 heures" si Israël acceptait les demandes du <u>mouvement islamiste palestinien</u>. Ces dernières "incluent le retour dans le nord de Gaza des Palestiniens déplacés et une augmentation de l'aide humanitaire", a-t-il précisé, sous couvert d'anonymat, alors que des négociations doivent se tenir ce dimanche au Caire.

Le responsable américain a précisé que la trêve de six semaines était conçue comme une "première phase", avec l'objectif d'arriver à "quelque chose de plus durable", afin en particulier de pouvoir augmenter massivement l'aide humanitaire.

Les Etats-Unis ont procédé pour la première fois samedi à des largages aériens d'aide sur Gaza, a déclaré l'armée américaine ».

Nouvel Obs, le 3 mars 2024

Dossier de *Libération*, nommé *La guerre entre le Hamas et Israël*

« Le 7 octobre, <u>le Hamas</u> a lancé depuis <u>la bande de Gaza</u> une attaque contre <u>Israël</u> par les airs, la terre et la mer. Selon l'AFP, au moins 1 140 Israéliens ont été tuées, près de 250 autres enlevées, dont une centaine a depuis été libérée.

Israël a riposté en bombardant <u>Gaza</u> avant d'envoyer ses soldats pour détruire <u>l'organisation islamiste</u>.

Cette <u>campagne</u>, couplée à un blocus total de l'enclave, a entraîné une crise humanitaire majeure pour quelque 2 millions d'habitants dont 30 000 sont morts sous les bombes.

Cette guerre a mis fin au processus de <u>normalisation d'Israël</u> avec plusieurs pays arabes et refait surgir la <u>question palestinienne</u> au premier plan ».

Libération, Dossier thématique

Dossier de *Tv5 Monde*, nommé *La guerre entre Israël et Gaza*

« La guerre entre Israël et Gaza

Le 7 octobre 2023, le Hamas, un <u>mouvement islamiste palestinien</u> au pouvoir à Gaza, a tué environ 1200 personnes dans plusieurs attaques en Israël. En représailles, Israël bombarde la bande de Gaza depuis des mois. Plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens ont été tués. Alors que l'aide humanitaire est largement bloquée par Israël, l'ONU craint une famine. Les organisations internationales réclament un cessez-le-feu mais les négociations peinent à aboutir ».

Tv5 Monde, Dossier thématique

Dossier de *L'Express*, nommé *Guerre Israël - Hamas*

« Le Hamas a attaqué Israël par surprise, le 7 octobre au matin, tirant des milliers de roquettes depuis la bande de Gaza et infiltrant des centaines de combattants en territoire israélien, où il a aussi capturé un nombre important de civils et militaires. La réponse de l'<u>Etat hébreu</u> ne s'est pas fait attendre, avec des frappes intensives sur l'<u>enclave palestinienne</u>, puis des offensives terrestres avec des chars. Il s'agit de l'escalade la plus meurtrière dans le <u>conflit israélo-palestinien</u> depuis des décennies. Des centaines de personnes sont mortes dans les deux camps, et des milliers ont été blessées ».

L'Express, Dossier thématique

« <u>Guerre à Gaza</u>. Au Caire, <u>la trêve entre le Hamas et Israël</u> se fait attendre »

Libération, le 3 mars 2024

« <u>Guerre dans la bande de Gaza</u> : "le Hamas n'est pas intéressé" par un accord sur la libération d'otages, selon un membre du Cabinet de guerre israélien »

Franceinfo, le 3 mars 2024

« <u>Guerre Israël-Hamas</u> : Une demande de trêve qui avance malgré le sort inconnu des otages ».

20 minutes, le 4 mars 2024

« <u>Guerre Hamas-Israël</u> : l'État hébreu rappelle son ambassadeur auprès de l'ONU » *Le Figaro*, le 4 mars 2024

« Oublier Netanyahou, l'enjeu politique numéro un de l'après-guerre en Israël.

Après bientôt <u>cinq mois de conflit à Gaza</u>, le Premier ministre israélien, qui jette l'anathème sur la solution à deux Etats, ne propose qu'un futur aux allures de passé, avec l'échec et la tragédie au bout du chemin ».

Nouvel Obs, le 27 février 2024

« Conflit Israélo-Palestinien : qu'est-ce que la solution à deux États ?

Israël et Palestine se disputent depuis 1947 leurs frontières. Avec le début d'une <u>nouvelle</u> <u>guerre</u> depuis les attentats du 7 octobre perpétrés par le Hamas, la solution d'une division du territoire en deux États indépendants refait surface ».

Tv5 Monde, le 3 mars 2024

« Quelle est l'origine du conflit israélo-palestinien ?

L'offensive du Hamas menée contre Israël le 7 octobre 2023 marque le début d'un nouveau cycle de violences dans le conflit israélo-palestinien ».

Europe 1, le 10 novembre 2023

Pour approfondir

 \downarrow

« Israël-Palestine : un siècle de conflit en cartes et dates-clés

La guerre déclenchée le 7 octobre par le Hamas contre Israël n'est que le dernier épisode sanglant d'un siècle d'affrontements dans la région »

Le Monde, le 10 novembre 2023

« Recoloniser Gaza, le rêve plus si fou de certains Israéliens

<u>Guerre Israël-Hamas</u>. Défendue par la frange la plus radicale de l'Etat hébreu, l'idée d'un <u>retour des colonies dans la bande de Gaza</u> fait son chemin dans la société israélienne »

L'Express, le 1 mars 2024

« En pleine guerre contre Gaza, Israël relance la colonisation en Cisjordanie

La <u>colonisation israélienne en Cisjordanie</u> se poursuit de plus belle, avec le feu vert donné à la construction de 3.500 logements dans deux nouvelles colonies, malgré un durcissement très net des critiques américaines »

Les Echos, le 4 mars 2024

« <u>Guerre Israël-Hamas</u> : pendant que le <u>conflit</u> fait rage à Gaza, la <u>colonisation</u> s'emballe en Cisjordanie »

Le Monde, le 10 février 2024

« Gaza : devant la Cour internationale de justice, le Nicaragua accuse l'Allemagne de faciliter un <u>"génocide"</u>

Le Nicaragua avance, selon la CIJ [Court Internationale de Justice], qu'il existe "un <u>risque</u> reconnu de génocide du peuple palestinien et, avant tout, de la population de la bande de Gaza". »

Le Monde, le 2 mars 2024

« Lula compare la guerre à Gaza avec la Shoah : des pays latinos lui emboîtent le pas Conflit au Proche-Orient. Les présidents de la Colombie et de la Bolivie, deux pays voisins du Brésil, ont exprimé leur soutien à Lula, accusant à leur tour Israël de <u>"génocide"</u> ».

L'Express, le 21 février 2024

« Bande de Gaza : "Aujourd'hui, le risque de <u>génocide</u> n'est plus une opinion" La Cour internationale de justice appelle Israël à faire tout son possible pour empêcher tout acte de <u>"génocide"</u> contre le peuple palestinien et à laisser entrer l'aide humanitaire dans la bande de Gaza »

Tv5 Monde, le 28 janvier 2024

« La communauté internationale tente de dissuader Israël d'une attaque sur Rafah

Selon le « Washington Post », l'administration Biden et plusieurs pays arabes alliés des Etats-Unis travaillent à un plan global destiné à établir une <u>paix israélo-palestinienne</u> durable. Joe Biden et Benyamin Netanyahou se sont à nouveau parlé au téléphone ».

Les Echos, le 16 février 2024

« Proche-Orient : <u>Israël et Palestine</u>, <u>quelle paix</u> ?

La <u>guerre déclenchée en octobre 2023</u> par l'attaque du <u>mouvement islamiste palestinien Hamas</u> et les représailles israéliennes sur la bande de Gaza a prouvé de façon toujours plus violente l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix entre Israël et Palestine. Un cessez-le-feu peut-il être déclaré ? »

Tv5 Monde, Dossier thématique

« Le <u>conflit Israël-Hamas</u> s'invite dans les tribunaux français : de plus en plus de procédures pour <u>"apologie du terrorisme"</u>

Depuis les attaques du 7 octobre 2023 en Israël, la justice française a été saisie de nombreux dossiers, dont certains finissent devant les tribunaux. Des voix s'indignent que des débats politiques soient ainsi tranchés par des magistrats.

Mardi 20 février en début d'après-midi, le tribunal correctionnel de Grenoble a débattu d'une <u>question aussi rhétorique qu'essentielle</u> : <u>peut-on qualifier publiquement les événements du 7 octobre en Israël d'actes de résistance et non de terrorisme</u> sans encourir une condamnation devant un tribunal français ?

Mohamed Makni, 73 ans, retraité et élu municipal [...] dans la banlieue de Grenoble, a comparu devant une juge et deux assesseures et a dû s'expliquer d'un statut posté sur le groupe Facebook des Franco-Tunisiens de Grenoble, le 11 octobre 2023 : "Ils [les Occidentaux] s'empressent de qualifier de terroriste ce qui, à nos yeux, est un acte de résistance évident", avait-il écrit. »

Les mots de la guerre

« Israël-bande de Gaza : les mots de la guerre

"Crime de guerre", "terrorisme", "génocide"... Depuis l'attaque du Hamas en Israël et le début de l'offensive d'Israël dans la Bande de Gaza, le 7 octobre dernier, ces mots saturent l'actualité. Des termes lourds de sens qui sont employés parfois de façon abusive dans le débat public généré par le conflit. [...]

Le 7 octobre dernier, le Hamas lançait une opération d'une violence sans précédent contre Israël. En franchissant le mur qui sépare Israël de la bande de Gaza puis en tuant plus de 1400 personnes et en faisant près de 230 otages, le Hamas s'est attiré les foudres d'Israël, qui a déclenché une riposte d'une ampleur inédite contre l'enclave palestinienne ».

« Israël-bande de Gaza : les mots de la guerre

Une offensive que le monde entier s'empresse de commenter. Les accusations fusent et les partisans des deux bords assurent que l'autre partie est coupable du pire. En France, la gauche, sommée de qualifier le Hamas de "terroriste", dénonce un "nettoyage ethnique" en cours à Gaza, tandis que la ministre des Affaires étrangères Catherine Colonna considère que les attaques du Hamas s'apparentent à des "crimes contre l'humanité".

Les pays arabes, largement mobilisés pour la cause palestinienne, pointent du doigt Israël qui se rendrait coupable selon eux de "<u>crimes de guerre</u>", le président turc […] Erdogan évoquant un "<u>génocide</u>" après une frappe ayant détruit un hôpital dans la bande de Gaza ».

« Crime de guerre

La notion de crime de guerre a toujours existé mais elle a été <u>définie juridiquement à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle</u> par plusieurs conventions des Nations Unies et des protocoles additionnels, adoptés entre 1899 et 1977.

Il n'y a donc pas de texte de droit international unique codifiant à lui seul les crimes de guerre, mais ils sont considérés comme relevant du <u>droit coutumier</u>. Le droit coutumier se fonde, comme son nom l'indique, sur un ensemble de coutumes, d'usages, suivis par un groupe social. Employé par les Nations Unies, la notion de droit coutumier sousentend qu'une règle s'applique à tous les États, qu'ils aient ratifié les conventions de l'ONU ou non.

Ainsi, <u>selon l'ONU les crimes de guerres sont "des violations du droit international</u> <u>humanitaire"</u>, <u>qui ont toujours lieu lors d'un conflit armé, international ou non</u> ».

« Ces violations regroupent un vaste ensemble d'actes interdits parmi lesquels le meurtre, la torture, la prise d'otage, l'usage de poison ou d'armes empoisonnées, le <u>fait</u> de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile, la conscription forcée, notamment de mineurs de moins de 15 ans, la déportation et les violences sexuelles.

Pour être <u>caractérisés comme des crimes de guerre</u>, ces actes doivent regrouper deux éléments importants : l'<u>aspect contextuel</u> d'abord, puisque ces crimes doivent avoir été commis dans le cadre d'un conflit armé international ou non, et l'<u>aspect psychologique</u>. En effet il faut prouver "l'intention et la connaissance, tant en ce qui concerne l'acte lui-même que l'élément contextuel" pour attribuer la qualification de crime de guerre ».

« Crime contre l'humanité

Les crimes contre l'humanité sont <u>définis en 1998 par le Statut de Rome</u>, qui crée la Cour pénale internationale (CPI). Comme les crimes de guerre, ils relèvent du <u>droit coutumier</u> et sont donc interdits y compris pour les pays qui ne reconnaissent pas l'autorité de la CPI.

Les crimes contre l'humanité sont définis comme "<u>des actes commis dans le cadre</u> <u>d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque</u>". Contrairement aux crimes de guerre, ils peuvent survenir dans un contexte pacifique ».

« La liste des actes pouvant constituer des crimes contre l'humanité comprend le meurtre, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation ou le transfert forcé de population, l'emprisonnement, la torture, les violences sexuelles, la persécution, les disparitions forcées de personnes, le crime d'apartheid et "d'autres actes inhumains causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale".

Pour être constitutifs de crimes contre l'humanité, ces actes (et seulement ces actes) doivent être accompagnés de deux autres éléments. Ils doivent avoir été "commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile", (c'est l'élément contextuel) et "en connaissance de cette attaque". ».

« Ce dernier aspect, appelé élément psychologique, rejoint l'aspect contextuel dans le sens où les crimes contre l'humanité impliquent soit une violence à grande échelle, qu'il s'agisse du nombre de victimes ou de l'importance de la zone géographique, soit une forme de violence méthodique, c'est-à-dire systématique. Les actes de violence aléatoires, accidentels ou isolés ne peuvent donc pas être qualifiés de crime contre l'humanité ».

« Crime de génocide

Le terme de génocide est <u>utilisé pour la première fois en 1944</u> par un avocat polonais, Raphaël Lemkin, pour qualifier les politiques nazies d'extermination des Juifs.

Le crime de génocide peut constituer un crime contre l'humanité, mais il a été <u>érigé en crime autonome</u> dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations Unies de <u>1948</u>. Le crime de génocide peut être commis <u>dans le contexte d'un conflit armé, (international ou non), mais également en temps de paix, même si c'est plus rare.</u>

Selon la définition de l'ONU, on peut parler de génocide pour certains actes "commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux" ».

« Ces actes comprennent le meurtre de membres du groupe, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Là aussi, pour qualifier le génocide, il faut un <u>aspect matériel</u> (c'est-à-dire la commission d'un des actes listés ci-dessus, envers un groupe bien précis) et un <u>élément psychologique</u>: "l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel". Cet aspect est de loin le plus difficile à prouver, or "c'est cette intention spéciale qui rend le crime de génocide si particulier" précise l'ONU. Enfin à cette intention doit s'associer un plan ou une politique voulue par un État ou une organisation ».

« <u>Nettoyage ethnique</u>

Le terme de nettoyage ethnique <u>ne relève pas du droit international</u>. Ce terme est apparu pour la première fois dans les travaux d'une commission d'experts des Nations Unies chargée d'examiner les violations du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie dans les <u>années 90</u>. Ils définissent le nettoyage ethnique comme "le fait de rendre une zone ethniquement homogène en utilisant la force ou l'intimidation pour faire disparaître de la zone en question des personnes appartenant à des groupes déterminés".

Le nettoyage ethnique relève aussi d'une "politique délibérée conçue par un groupe ethnique ou religieux visant à faire disparaître, par le recours à la violence et à la terreur, des populations civiles appartenant à une communauté ethnique ou religieuse distincte de certaines zones géographiques" ».

« Aux yeux de la Commission ayant mis au point le concept, le nettoyage ethnique peut constituer un crime contre l'humanité, voire relever de la convention sur le génocide. Mais il ne s'agit que de l'avis d'une Commission, et aucune résolution ni aucun texte de loi n'est depuis venu conforter l'existence de cette notion dans le droit international ».

« Terrorisme

Le mot de terrorisme n'a, à ce jour, <u>pas de définition précise en droit international</u> et "reste <u>chargé de connotations politiques et idéologiques</u>" rappelle l'ONG Médecins sans frontières dans son dictionnaire pratique du droit humanitaire.

Les <u>Nations Unies</u> proposent une <u>première définition</u> du terrorisme en <u>1999</u>, qui sera affinée en 2004. Dans cette définition, le terrorisme est décrit comme "tout acte [...] commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves à des civils ou à des non-combattants, qui a pour objet, par sa nature ou son contexte, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire ". ».

« En <u>2002</u>, <u>l'Union européenne</u> propose elle aussi une définition, beaucoup plus précise, puisqu'elle détaille de façon exhaustive les actes constitutifs du terrorisme. Selon cette définition, sont considérés comme du terrorisme "les actes intentionnels qui, par leur nature ou leur contexte, peuvent porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale".

Ils doivent être commis dans le but d'intimider une population, de contraindre des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou de gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou une organisation internationale ».

« La liste des actes entrant dans cette définition européenne est longue et comprend les atteintes graves à l'intégrité physique d'une personne et celles pouvant entraîner la mort, l'enlèvement ou la prise d'otage, les destructions massives de biens publics ou gouvernementaux mais aussi attaques envers les systèmes informatiques, les actes de piraterie ou encore la perturbation ou l'interruption de l'approvisionnement en eau, en électricité ou toute autre ressource naturelle fondamentale ayant pour effet de mettre en danger des vies humaines.

Cette définition ne s'applique toutefois pas aux actes des forces armées en période de conflit ou dans le cadre de leurs fonctions officielles ».

Sitographie

Conflit Israélo-Palestinien : qu'est-ce que la solution à deux États ?

Gaza : devant la Cour internationale de justice, le Nicaragua accuse l'Allemagne

Guerre à Gaza : Israël a « plus ou moins » accepté une trêve

Guerre à Gaza. Au Caire, la trêve entre le Hamas et Israël se fait attendre

Guerre dans la bande de Gaza : "le Hamas n'est pas intéressé" par un accord

Guerre Israël - Hamas

Guerre Israël-Hamas : vers une trêve à Gaza d'ici vingt-quatre à quarante-huit heures ?

<u>Israël-bande de Gaza : les mots de la guerre</u>

Israël-Palestine : les mots de la guerre

Sitographie

<u>Israël-Palestine</u>: un siècle de conflit en cartes et dates-clés

La communauté internationale tente de dissuader Israël d'une attaque sur Rafah

La guerre entre Israël et Gaza

Le conflit Israël-Hamas s'invite dans les tribunaux français

<u>La guerre entre le Hamas et Israël</u>

Lula compare la guerre à Gaza avec la Shoah

Oublier Netanyahou, l'enjeu politique numéro un de l'après-guerre en Israël

Quelle est l'origine du conflit israélo-palestinien ?

Recoloniser Gaza, le rêve plus si fou de certains Israéliens